

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 février deux mille dix-huit à 20 heures sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le 09 février 2018.

Madame Véronique DOITTAU ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

#### **Douze membres étaient présents**

David ALVAREZ, Hélène CAMPLO-ROBERT, Jean-Louis CHAVOILLON, Éric COLOMB, Sylvie COMPIN, Elisabeth DE MATOS, Sébastien DERROISNE, Anne DEVIGNOT, Véronique DOITTAU, Anne FERRAND, Françoise GARRIGUES, Jean-Claude LAFFONT et Marie-Agnès MORERE.

#### **1 membre était absent excusé et avait donné procuration :**

- Monsieur Djarollah OQUAB / procuration à Madame Anne FERRAND.

#### **1 membre était absent :**

- Monsieur Vivian WAGNER

Monsieur Sébastien DERROISNE a été nommé secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL du conseil municipal du 13 décembre 2017**
- 2) PERSONNEL**
  - a) Création d'un poste d'ATSEM principal 2e classe
  - b) Création d'un poste d'Agent de maîtrise contractuel
- 3) FINANCES - Demandes de subvention au Conseil départemental 31**
- 4) CADRE DE VIE**
  - a) Refonte du règlement du cimetière
  - b) Reprise des concessions en état d'abandon
  - c) Rachat d'une concession à un particulier quittant la commune
  - d) Programme d'extension et de réhabilitation des locaux scolaires
- 5) VIE DE VILLAGE**
  - a) Création d'un marché de plein vent et approbation de son règlement
  - b) Participation aux frais de fonctionnement de la bibliothèque de Drémil-Lafage
- 6) URBANISME – Installation d'horloges astronomiques pour les lotissements Pamparé et Monac**
- 7) QUESTIONS DIVERSES**



### **1) APPROBATION DU PROCES VERBAL du conseil municipal du 13 décembre 2017**

Adopté à l'unanimité (2 membres ne participent pas au vote : S. DERROISNE et A. DEVIGNOT)

### **2) PERSONNEL**

#### **a) Création d'un poste d'ATSEM principal de 2e classe**

Le poste d'ATSEM de la classe de PS initialement créé pour un volume horaire hebdomadaire de 19h20 nécessite un réajustement pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, notamment suite aux directives vigipirate. Procéduralement, il est plus rapide de créer un nouveau poste et de supprimer l'ancien au conseil suivant.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet, à raison de 20h20 hebdomadaires,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ATSEM au grade d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : mission d'ATSEM en binôme avec une enseignante de maternelle de l'école de Mons;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;
- la modification du tableau des emplois à compter du 30/04/2018.

**Adopté à l'unanimité**

#### **b) Création d'un poste d'Agent de maîtrise contractuel**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, du fait des projets de travaux et d'urbanisme en cours, il est nécessaire de créer un poste d'Agent de maîtrise contractuel sur le fondement d'un accroissement saisonnier d'activité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent de maîtrise pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 10/04/2018 au 09/10/2018 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions de Responsable des Services Techniques et de l'Urbanisme à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

**Adopté à l'unanimité**

### **3) FINANCES – Demandes de subvention au Conseil Départemental 31**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une délibération du Conseil Municipal. Concernant le Conseil Départemental 31, les dossiers doivent être déposés au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2018 pour être subventionnés en 2018.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

- De solliciter le concours financier du Conseil Départemental 31 aux taux les plus élevés possibles pour les projets Réhabilitation partielle de la salle des fêtes, Mise en œuvre de l'agenda Ad'Ap et Achat de petit matériel et Achat d'un podium, Climatisation du dortoir de l'école, Sécurisation du périmètre scolaire (3 derniers dossiers déjà déposés) ;
- De l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants auprès du Conseil Départemental 31 et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**



#### 4) CADRE DE VIE

##### a) Refonte du règlement du cimetière

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du cimetière de Mons en date du 12 mars 1997 est devenu obsolète sur plusieurs points.

Madame le Maire propose d'une part au Conseil Municipal :

- D'adopter le nouveau règlement de cimetière tel que proposé par la commission Cadre de vie et annexé à la délibération ;
- D'abroger le règlement du cimetière de 1997 jusqu'ici en vigueur.

**Adopté à l'unanimité sous réserve de faire les modifications suivantes au règlement :**

- **Article 12 : la mention « la concession peut être donnée, même à un tiers ou bien léguée par testament. Si elle a été utilisée, il ne peut la léguer qu'à un membre de sa famille par le sang » devient « la concession peut être donnée ou léguée par testament. Si elle a été utilisée, il ne peut la léguer qu'à un membre de sa famille ».**
- **Mise en cohérence des articles 15 et 18 et 27 du nouveau règlement : les restes mortels exhumés devront être placés dans un cercueil aux dimensions adaptées et inhumés aussitôt dans l'ossuaire communal ;**
- **Article 17 : « [...] et en présence du commissaire de la police nationale ou de son représentant » devient « [...] et en présence de l'officier de police judiciaire compétent » ;**

En conformité avec le nouveau règlement, elle propose également de mettre à jour les tarifs du cimetière et d'abroger les délibérations :

- du 19 octobre 2001 sur les tarifs des concessions du cimetière ;
- du 30 octobre 2003 sur les tarifs du dépositaire communal ;
- du 12 décembre 2013 sur les tarifs du colombarium et
- N°18/2016 du 23 juin 2016 sur la durée des concessions,

pour adopter une nouvelle délibération unique concernant ces mêmes thématiques, en conformité avec le nouveau règlement.

**Adopté à l'unanimité sous réserve d'arrondir à l'euro supérieur les tarifs du dépositaire communal soit : 48 euros de redevance mensuelle entre le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> mois d'occupation et 23 euros de droit d'ouverture et de fermeture du dépositaire.**

##### b) Reprise des concessions en état d'abandon

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a engagé et achevé au cours de ce mandat, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière de la commune.

Il a été constaté qu'une erreur de plume figure dans la délibération N° 10/2016 en date du 12 avril 2016, qui fixait les modalités de reprise par la commune et de revente à des particuliers des concessions en état d'abandon. Il est nécessaire de corriger cette erreur.

Par ailleurs, la commune a initialement décidé de ne reprendre les concessions qu'au cas par cas. La reprise de toutes les concessions en état d'abandon en une seule fois semble une solution plus efficace, évitant la contrainte de délibérer au cas par cas, sachant que la commune procèdera aux exhumations au fil des demandes des périls imminents constatés ou des demandes de rachat. Les particuliers acquéreurs auront à leur charge de racheter une concession et d'y faire les aménagements souhaités sans supporter les frais d'exhumation, comme le veut la loi.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'abroger la délibération du Conseil Municipal de Mons N°10/2016 du 12 avril 2016 ;
- Que la commune reprenne l'ensemble des concessions en état d'abandon à ce jour recensées et se soumette aux obligations de l'article L.2223-17 du CGCT ci-dessus listées au fil des périls imminents que pourraient présenter certains monuments ou des demandes d'achat ;
- En cas d'achat par un particulier, les frais d'enlèvement des matériaux des précédentes constructions seront à la charge de l'acheteur ;
- En cas de construction en bon état sur l'emplacement, la commune se réserve le droit de revendre la concession majorée du prix de la construction en état de nouvel usage, après en avoir fixé le prix au cas par cas en Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**c) Rachat d'une concession à un particulier quittant la commune**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que par un courrier en date du 12 décembre 2017, Monsieur BOUNIOL, jusqu'ici Monsois a indiqué à la mairie qu'il quittait la commune. Ayant acquis la concession T24 du nouveau cimetière en 2012, il en demande le rachat par la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de racheter la concession T24 du nouveau cimetière à M. BOUNIOL au prix de 106 €, les frais liés au CCAS et à l'enregistrement demeurant acquis.
- de lui confier cette transaction et de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

**d) Programme d'extension et de réhabilitation des locaux scolaires**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la hausse régulière des effectifs de l'école ces quatre dernières années, assortie d'une possibilité d'ouverture de classe récemment communiquée par l'Inspection Académique impose de réaliser une extension et une réhabilitation des locaux scolaires.

Le programme d'extension et de réhabilitation des locaux scolaires serait tel que celui présenté en commission Cadre de vie, à savoir :

- 1 / Création de deux locaux destinés à l'ALAE
- 2/ Le réaménagement de la cantine scolaire
- 3 / Extension et réaménagement des espaces extérieurs (cour d'école) :

Le budget prévisionnel de ce programme est estimé à 250 000 euros.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver cette programmation sous réserve que les crédits correspondants soient inscrits au budget primitif 2018 ;
- De l'autoriser à entamer la procédure de marché public en raison de l'urgence et de l'intérêt général liés à ce projet ;
- De l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles.

**Adopté à l'unanimité (3 abstentions : J.L. CHAVOILLON, A. DEVIGNOT, J.C. LAFFONT)**



## 5) VIE DE VILLAGE

### a) Création d'un marché de plein vent et approbation de son règlement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter la création d'un marché de plein vent pour pérenniser l'expérimentation en cours d'un marché de producteurs locaux qui se tient le vendredi de 16h00 à 19h30 place du Languedoc.

Madame le Maire propose :

- De voter la création d'un marché de plein vent de producteurs locaux à dominante biologique ;
- De valider la proposition de règlement portée par le Comité consultatif Marché et annexée à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

### b) Participation aux frais de fonctionnement de la bibliothèque de Drémil-Lafage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mons et celle de Drémil-Lafage sont liées par un partenariat culturel depuis une délibération en date du 16 juin 2008.

Ce partenariat prévoit l'accès gratuit des administrés de Mons, à la bibliothèque de Drémil-Lafage en échange d'une participation de la commune de Mons, par an et par Monsois utilisateur de la bibliothèque.

Jusqu'à l'année 2017 incluse, le montant à supporter par la commune de Mons était de 5 euros par an et par Monsois utilisateur de la bibliothèque.

Par courrier en date du 19 janvier 2018, la commune de Drémil-Lafage fait savoir qu'elle a revalorisé ses tarifs de la manière suivante : 7 euros par an et par Monsois utilisateur de la bibliothèque.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de Mons :

- D'accepter le tarif de 7 € par an et par utilisateur Monsois de la bibliothèque de Drémil-Lafage ;
- De l'autoriser à signer la convention culturelle annuelle reconductible trois ans tacitement, proposée par la commune de Drémil-Lafage.

**Adopté à l'unanimité**

## 6) URBANISME – Installation de deux horloges astronomiques pour les lotissements de Pamparé et de Monac

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans une démarche constante d'économie d'énergie, il a été demandé au SDEHG de réaliser un Avant-Projet Sommaire pour installer deux nouvelles horloges astronomiques sur la commune (lotissement de Pamparé et de Monac) radio pilotées.

Le SDEHG estime ce projet à 2 063,00 euros dont un reste à charge communal de 418,00 euros.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de Mons :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

**Adopté à la majorité (1 abstention : J.L. CHAVOILLON, 2 votes contre : A. DEVIGNOT, J.C. LAFFONT)**



## 7) QUESTIONS DIVERSES

### PLUi-H / RLPi

Le Conseil Municipal est informé de l'ouverture prochaine de l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H). Elle se déroulera du 30 mars 2018 au 17 mai 2018. Les commissaires enquêteurs tiendront des permanences sur 12 communes de la Métropole dont 4 permanences à Mons aux horaires d'ouverture de la mairie. Par ailleurs, 4 réunions publiques seront organisées par Toulouse Métropole.

Une enquête publique aura également lieu concernant le Règlement Local de Publicité intercommunal. Elle débutera fin mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00,

Véronique DOITTAU

  
Maire de Mons

